

724

— 11 —

COMMISSION chargée de l'examen de la proposition de loi, ADOPTÉE PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, tendant à modifier les dispositions de l'article 573 du Code de commerce relatif à la vente des immeubles du failli. (N° 273, année 1913.)

(Nommée le 17 juillet 1913.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : JÉNOUVRIER.
2^e — SCULFORT.
3^e — GROSJEAN. *Secrétaire et rapporteur*
4^e — CHAUMIE. *Président*
5^e — VIEU.
6^e — Emile DUPONT.
7^e — GOIRAND.
8^e — SIMONET.
9^e — LEBERT.



